

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU

Lundi 28 Juin 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU (Arrivée à 19H15), Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Laurence CLERET, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Serge BOURLIER, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT (Arrivée à 18H05), Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS,

Monsieur Thierry BOISSON suppléant de Monsieur Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN suppléant de Monsieur Stéphane GUERIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Monsieur Thierry PINARD donnant procuration à Monsieur Jérôme PASCO

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU

Messieurs Christian GOBERT, Didier MABIRE, Jean-Jacques CHEVALIER, Denis CAVELIER, Jérôme BRUXELLE, Philippe LEFORT, Gérard MORIN

HOMMAGE A Paul COTO

Monsieur Jérôme PASCO souhaite rendre un hommage à Paul COTO qui fut maire de Claville de 1977 à 2018 et qui nous a quitté. Élu local important, il fut aux côtés d'Alfred RE COURS lors de la création de la Communauté de Communes, au sein de laquelle il s'est investi. Il a laissé un souvenir impérissable sur le territoire à celles et ceux qui l'ont connu. Bienveillant, de bons conseils, d'humeur égale, il fut un élu intègre et remarquable. Une minute de silence est observée à la mémoire de Paul COTO.

18 H05 : Arrivée de Monsieur Christophe DUFLOT

1. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur Jérôme PASCO indique que dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 Septembre 2020, l'Etat a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, développés dans le projet de territoire.

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

- ﴿ *A court terme, associer les territoires au plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité.*
- ﴿ *A moyen terme, sur la durée du mandat municipal, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient, sur le plan écologique, productif et sanitaire.*
- ﴿ *Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique ont vocation à faire converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.*

Monsieur Jérôme PASCO souligne que l'élaboration du projet de territoire a été initiée lors du séminaire des maires en septembre 2020. Les communes ont été sollicitées pour faire remonter leurs stratégies, ce qui a permis à la Communauté de définir des axes stratégiques à l'échelle du territoire communautaire et conférer de la lisibilité et de la visibilité à l'action publique. Le projet de CRTE présenté sera le premier signé par le Préfet sur le Département. Mais cela n'a été rendu possible qu'en raison du travail initié depuis la mise en place de la nouvelle assemblée pour faire émerger un projet de territoire et des projets locaux qui s'inscrivent dans les axes prioritaires définis par l'Etat.

Le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique élaboré en lien avec les Services de la Préfecture de l'Eure a été transmis aux membres du Conseil Communautaire, synthèse du travail mené depuis le début de l'année. Il comporte des indicateurs de suivi. Monsieur Jérôme PASCO souhaite que la collectivité se montre innovante et exemplaire, sur la démarche d'évaluation. Il propose sur ce point de recourir à un prestataire pour assurer ce suivi qui portera sur le CRTE mais également constituera un moyen d'évaluation des politiques publiques. Il appartient aux élus d'être transparents avec l'ensemble des habitants sur les actions engagées et d'en dresser chaque année un bilan.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident
↳ *D'adopter le projet de territoire, les axes stratégiques et le plan d'actions présentés.*

↳ *D'adopter le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches.*

↳ *D'autoriser Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY, Marcel SAPOWICZ ou Gérard THEBAUD, Vice-Présidents, à signer ce contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.*

Au regard des actions présentées dans le CRTE, les communes pourront chaque année, déposer, auprès des services de l'Etat, des demandes de subventions au titre de la DETR ou de la DSIL

2. LOGEMENT : Garantie d'emprunt

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que « Mon Logement 27 » a décidé d'engager la réhabilitation des 35 logements locatifs des Immeubles Rose, Eglantine et Aubépine, situés Rue du 10 Mai 1981 à Conches. Les travaux concernent la réhabilitation des parties privatives, des extérieurs et des parties communes et s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la performance énergétique.

Le prix de revient net de cette opération s'établit à 1 900 000,00 €. Il est financé par un emprunt d'un montant total de 1 491 500,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), comportant deux lignes :

↳ *Un éco prêt d'un montant de 491 500,00 €, sur une durée de 25 ans, échéances annuelles, sur la base d'un taux d'intérêt de 0,25% (LA-0,25), taux de progressivité à 0 et indice de révision indexé sur le Livret A.*

↳ *Un PAM taux fixe complémentaire d'un montant de 1 000 000,00 €, sur une durée de 25 ans, échéances annuelles, sur la base d'un taux d'intérêt fixe de 0,89%, taux de progressivité à 0.*

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 3 Février 2020, avait donné un accord de principe sur l'octroi d'une garantie à hauteur de 60% en complément de celle du Département.

Au regard des caractéristiques définitives du prêt, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- ﴿ *D'accorder la garantie de la Communauté de Communes du Pays de Conches, à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 491 500,00 €, souscrit par Mon Logement 27 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour le financement de la réhabilitation des 35 logements des immeubles Rose, Aubépine et Eglantine, selon les caractéristiques exposées du prêt n° 123564 constitué de deux lignes de prêt (contrat joint en annexe).*
- ﴿ *D'accepter que la garantie de la Collectivité soit accordée pour la durée du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé sur lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*
- ﴿ *D'autoriser Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le contrat correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.*

Monsieur Marc GARREAU revient sur la réflexion évoquée en début d'année sur le maintien ou non de la garantie de la Communauté de Communes sur les opérations portées par les organismes bailleurs. Monsieur Jérôme PASCO répond que le principe de garantie des emprunts contractés par ces derniers pour la construction ou la réhabilitation de logements ne pose pas problème. En revanche, une réflexion doit être engagée sur l'accompagnement financier, à ce jour établi à hauteur de 10% du coût de l'opération.

3. ORDURES MENAGERES – ESPACE PROPRETE DE LA FERRIERE SUR RISLE

Monsieur Gérard THEBAUD indique que l'espace propreté qui dessert le secteur Ouest du territoire est implanté sur un terrain cadastré A n° 18p et 19p sur la Commune du Fidelaire, appartenant à la Commune de la Ferrière sur Risle. Cette dernière a l'intention de céder l'entité foncière dont elle est propriétaire sur ce secteur.

Il apparaît opportun de régulariser la situation juridique de l'emprise utilisée par la Communauté de Communes du Pays de Conches pour l'exploitation de l'espace propreté.

Après concertation avec la Commune de la Ferrière sur Risle, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Acceptent l'acquisition auprès de la Commune de la Ferrière sur Risle, à l'euro symbolique, d'une emprise d'environ 10a 05ca à détacher des parcelles cadastrées A n° 18 et 19, correspondant au site de l'espace propreté.
- ⇒ Acceptent la prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Conches des frais inhérents à cette acquisition (géomètre, notaire).
- ⇒ Autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Gérard THEBAUD, Vice-Présidents, à signer l'acte correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

4. PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL

Monsieur Jérôme PASCO précise que les contrats Enfance-Jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations Familiales doivent évoluer, à leur terme ou par anticipation, vers une Convention territoriale Globale (CTG), en ce qui concerne leur aspect administratif et financier.

La Convention Territoriale Globale (CTG) doit être signée et engagée selon les orientations fixées par les élus et inscrites dans un Projet Educatif et Social Local (PESL) qui sera élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'enjeu est important pour les 4 axes pressentis : Enfance-Jeunesse, Solidarités-Inclusion, Qualité de vie-Environnement et Citoyenneté-Dynamique de projets. Ce projet éducatif et social sera le reflet des volontés et des engagements politiques des 4 années à venir. L'impact en sera mesuré chaque année, dans le cadre d'une évaluation continue.

Afin d'assurer au mieux sa réussite et construire une méthodologie efficiente, partagée par l'ensemble des acteurs locaux, l'accompagnement pas un cabinet spécialisé représenterait une réelle plus-value. La Caisse d'Allocations Familiales peut prendre en charge 50 à 80 % du coût de cet accompagnement.

De par ce type de dispositif, la Caisse d'Allocations Familiales veut appuyer et accompagner un projet territorial, identifiant l'ensemble des stratégies, structurant et donnant de la visibilité à l'action déployée autour des axes prédefinis.

En ce qui concerne le volet citoyenneté, les collectivités n'ont pas vocation à aider les gens pour les aider, sans instaurer de solidarités actives, précise Monsieur Jérôme PASCO. Les interventions pourraient s'appuyer sur les politiques portées par le Conseil Départemental notamment. Actuellement un fossé institutionnel existe entre les élus et les habitants. Plusieurs pistes de réflexion peuvent être avancées comme la mise en œuvre de chantiers participatifs ou de journées citoyennes. Monsieur Jacques HAPDEY a noté l'absence de l'Inspection Académique et de la Gendarmerie dans les partenaires potentiels. Monsieur Jérôme PASCO répond, qu'à ce stade, l'ensemble des acteurs n'est pas précisé de manière exhaustive.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- ﴿ D'officialiser l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans cette démarche de Plan Educatif Social Local (PESL),
- ﴿ D'autoriser le lancement d'une consultation, selon les dispositions du Code de la Commande Publique, pour l'intervention et l'accompagnement d'un cabinet spécialisé,
- ﴿ De solliciter sur cette prestation une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- ﴿ D'autoriser Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Gérard THEBAUD, Vice-Présidents, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les membres du Conseil Communautaire sont convaincus de la nécessité de travailler sur les thématiques énoncées. Monsieur Olivier RIOULT évoque la possibilité de pérenniser et développer des interventions du type de celles qui vont être lancées cet été sur plusieurs communes du territoire, en lien avec l'association DRIF ATHLETIC SCHOLL. Monsieur Jérôme PASCO conclut sur la nécessité que les collectivités se positionnent dans l'innovation sociale et territoriale, sur des actions qui pourraient être accompagnées financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales.

5. PERSONNEL : AUDIT

Monsieur Jérôme PASCO souligne que l'organisation des services communautaires a évolué, avec la volonté d'instaurer de la transversalité dans l'action de la collectivité, le renforcement de certaines équipes, l'ouverture de nouveaux services, notamment. Mais beaucoup de points demeurent à régler.

Aussi le recours à un audit paraît-il pertinent afin en particulier d'optimiser les moyens, harmoniser les pratiques de management, de communication interne, accompagner les agents dans les changements et contribuer au bien-être au travail de toutes et tous au service des habitants. L'accompagnement pourrait consister en une offre de formation, modulable en fonction des besoins de la collectivité et des services, articulée autour de 4 grands thèmes :

- ﴿ Le management,
- ﴿ La communication et l'efficience professionnelle,
- ﴿ L'accompagnement et la prévention,
- ﴿ Journées inspirantes et transfert de compétences,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le principe de recours à un prestataire sur une mission d'audit sur l'organisation des services et autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY, vice-président à signer le marché considéré ainsi que tout document relatif à ce dossier.

6. STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Monsieur Jérôme PASCO précise que la collectivité travaille sur la définition d'une stratégie de la protection de la ressource en eau, au regard des enjeux propres au territoire. Cette étude est menée en concertation avec les services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental.

Toutefois, plusieurs points requièrent un arbitrage avant le 30 juin.

Tout d'abord, sur le territoire, deux captages sont ou vont très prochainement être classés comme prioritaires ou sensibles. Tel n'est pas le cas des captages de La Croisille. Ces derniers concourent à hauteur d'environ 45% à l'alimentation du territoire. Les teneurs en nitrates qui y sont mesurées augmentent depuis 2017. Elles ont dépassé 37.5 mg/l et oscillent entre 40mg/l et 43mg/l. Aussi une vigilance particulière doit-elle être portée sur ces captages. Leur classement comme captages sensibles permettrait de mener une véritable animation sur le bassin d'alimentation, qui couvre une superficie de 18 946 ha. Certes, ce classement va induire des contraintes en termes de respect des objectifs mais l'enjeu est majeur. Les membres du Conseil Communautaire sont favorables à cette demande de classement. A ce jour, bien que le captage du Bois Morin ne contribue que pour 2% à l'alimentation du territoire, son abandon n'est pas envisagé.

Un deuxième point concerne l'accompagnement, par la Communauté, des actions liées au raisonnement des intrants. Monsieur Jérôme PASCO suggère d'affecter une enveloppe annuelle de l'ordre de 50 000€ à ces actions, dont la nature sera à affiner en fonction du type de projet et des évolutions des pratiques : achat de matériels à mettre à disposition des agriculteurs, subventions aux exploitants pour l'achat de matériels adaptés à la transition ou la conversion, achat de semis....

Enfin, si les captages de La Croisille sont classés comme sensibles, la Communauté pourrait bénéficier d'un financement de l'Agence de l'eau sur 1ETP d'un poste d'animation agricole sur les BAC classés prioritaires ou sensibles au lieu de 0.5 ETP actuellement. Cette année, cette animation a été confiée à la Chambre d'Agriculture. Il conviendra de statuer sur le recours, à l'avenir, à une prestataire ou l'intervention directe d'un agent de la collectivité. Monsieur Jacques FAUVEL souligne l'intérêt d'associer l'ensemble des partenaires et souscripteurs à ces démarches.

Madame Danielle JEANNE souhaiterait qu'une formation soit dispensées aux élus afin de mieux maîtriser ces sujets et leurs enjeux. Monsieur Jérôme PASCO propose d'organiser cette formation pour la rentrée, avec l'intervention d'élus impliqués dans le domaine agricole et d'un animateur BAC par exemple.

19 H 15 : ARRIVEE DE MADAME PASCALE BUREAU

7. TRANSPORTS

Monsieur Jérôme PASCO souhaite apporter quelques précisions concernant les transports scolaires, à la rentrée, sur le périmètre du SITS. Si ce dernier a vocation à être dissous, il subsistera pour la prochaine rentrée, mais avec une intervention différente de celle des années antérieures. En effet, sur 2021, la participation des communes a été réduite au minimum dans la perspective de la dissolution du SITS. Aussi ce dernier n'apportera-t-il plus à la Région une participation garantissant aux familles la gratuité des transports scolaires, comme décidé depuis plusieurs années sur le périmètre du SITS. Monsieur Jérôme PASCO précise que les familles vont donc devoir s'acquitter de la totalité des frais (60€ par an pour les enfants scolarisés en primaire et 120€ pour les collégiens). Les communes ou leurs CCAS devront quant à elles rembourser directement aux familles ces coûts, dépenses financées pour les communes, par la baisse de la participation au SITS. En revanche, la Communauté va devoir se pencher sur l'instauration d'une politique identique et l'harmonisation des pratiques, à la l'échelle du territoire, à partir de l'année scolaire 2022/2023. La question de la gratuité ou non des transports scolaires devra être abordée, certains élus insistant sur les effets pervers de cette dernière. Mais si une participation des familles est mise en place, à l'instar de ce qui se pratique sur le secteur de La Bonneville, il conviendra d'en définir le niveau et la collectivité qui en assumera la charge. Au-delà, les communes auront toute latitude pour porter une politique sociale en direction des familles.

8. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme PASCO rend compte au Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau, par délégation, lors de la séance du 14 Juin 2021, réunion dont le compte rendu a été adressé aux conseillers communautaires, en annexe à la convocation à la présente séance.

9. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme PASCO rend compte au Conseil de Communauté des décisions qu'il a été amené à prendre, en sa qualité de Président, par délégation :

↳ **Décision 2021-09 du 19 Mai 2021** retenant la nécessité d'ajouter à l'accord-cadre de l'Entreprise T REFLEX (décision n° 2021-04 du 9 Février 2021) un site supplémentaire, à savoir le Château de Quénet et son annexe.

Un prix nouveau doit donc être introduit pour cette maintenance supplémentaire pour un prix total du forfait H.T. à 152,00 €, à savoir 182,40 € T.T.C.